

N° 663
23 FÉVRIER
2008

L'UNIVERS SYNDICALISTE



ÉDITO VENTE AU DÉTAIL



Après avoir demandé aux organisations syndicales de se prononcer pour le 20 février sur son protocole sur les salaires, le ministre du Budget et de la Fonction publique, adressait ce même 20 février, une nouvelle version de son projet.

Le protocole était découpé en trois relevés de conclusions sur les salaires, l'indemnisation des comptes épargne-temps, les politiques sociales, un des relevés pouvant lui-même être découpé en plusieurs volets. Ainsi, avec sa proposition de 0,8 % d'augmentation, ne couvrant même pas l'inflation, Eric Woerth, incapable d'obtenir un accord, s'essaye à la vente au détail pour masquer

la réalité et obtenir à tout prix une ou des signatures, fussent-elles minoritaires. Le jour même où s'ouvrent des négociations sur « la rénovation du dialogue social », à quelques semaines des discussions de la loi sur la fonction publique, lourde de conséquences pour les personnels en terme d'emploi, de statut, de mobilité mais aussi pour les usagers, le ministre affiche une vision caricaturale du dialogue et un mépris cynique pour les représentants que les personnels se sont donnés. S'il souhaite véritablement rechercher des accords, s'impose à lui l'obligation de rouvrir des négociations et d'y avancer des nouvelles propositions. À nous de lui faire admettre !

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

• DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET LES ACADEMIES

• NÉGOCIATIONS SALARIALES
• PLAN BANLIEUE

MÉTIERS, CARRIÈRES 5-6

• POLITIQUE DE CIVILISATION
• LANGUES VIVANTES
• MOUVEMENT INTRA 2008

SUR LE TERRAIN 7

• ACTION PRÉCARITÉ
• RÉUNION : CONTRATS JETABLES
• NOTE2BE : LE SNES ATTAQUE

1968 - 2008

Bientôt un dossier sur Mai-68 dans L'US Mag. Nous sommes preneurs de tout texte, tract, photo, témoignage : envoyez au SNES, 46, avenue d'Ivry 75647 Paris Cedex 13 ou sur universite.syndicaliste@snes.edu

RENTREE 2008. MÉTIER, SALAIRES UN PLAN D' ACTIONS POUR GAGNER

L'arrivée des dotations dans les établissements, le nombre de suppressions de postes prévu, l'inflation d'heures supplémentaires censées couvrir y compris des dispositifs pédagogiques inscrits dans les grilles horaires : tout contribue aujourd'hui à faire croître la mobilisation. Les rassemblements associant les parents d'élèves, le refus des DHG, les préavis de grève déposés par les établissements frappés par les mesures de carte scolaire se multiplient. Après la grève de la région parisienne le 15 février, l'académie de Lille suivra le mouvement au retour des congés de la zone B.

Après le succès du 21 janvier, les personnels du secteur éducatif confirment leur volonté d'action, de mise en échec des attaques répétées contre les enseignants et le système éducatif français. Pourtant, en dépit de la spectaculaire baisse de popularité du président de la République et des mouvements sociaux, le gouvernement entend bien poursuivre ses « réformes » et confirme sa volonté de réduire les services publics, le nombre de fonctionnaires quelles que soient les missions qu'ils exercent, de promouvoir l'individualisme et la mise en concurrence.

C'est le sens aussi de la conception de la rémunération des fonctionnaires formulée par Fillon et déclinée par Woerth. Même si nos actions ont contraint le gouvernement à remettre le point d'indice à l'ordre du jour, le protocole proposé à la signature reste très loin des revendications salariales et pérennise durablement les mécanismes de paupérisation et d'individualisation accrue. C'est pourquoi la FSU ne le signera pas et propose aux autres organisations de la fonction publique de nouvelles ripostes.

Suite page 2 ►►►



RENDEZ-VOUS

18 mars **Grève nationale**
dans les lycées et les collèges
à l'appel du SNES, du SNEP, du SNUEP,
avec l'intersyndicale du second degré.

JUSTICE



Note2be

Le SNES a saisi la justice (voir page 7) : jugement en référé le lundi 25 février, consultez le site du SNES.



►►► Suite de la page 1

RENTREE. MÉTIER. SALAIRES GREVE LE 18 MARS

Quant au rendez-vous annoncé sur les retraites, y sont déjà inscrits de nouvelles dégradations pour les salariés sans remise à plat des modes de financement.

Face à ces attaques, il nous faut développer les initiatives, coordonner l'ensemble des actions et les inscrire dans un plan.

C'est pourquoi le SNES propose dans la période qui s'ouvre de développer les actions d'établissement, la campagne de refus collectif des HS, de préparer une grève nationale le 18 mars dans le cadre d'une semaine d'action fédérale, rassemblant sur les questions éducatives, particulièrement celles

du second degré (rapport Pochard, postes, LP), plusieurs organisations dans le cadre de l'intersyndicale. Il appelle à participer largement le 29 mars aux manifestations public/privé sur les retraites organisées par la CGT et la FSU, à construire avec les collègues une manifestation à caractère national le week end du 17 au 18 mai associant tous les partenaires du système éducatif de la maternelle à l'université.

La CA Nationale du SNES des 19 et 20 mars fera le bilan de la situation afin d'envisager les suites et l'éventuelle reconduction de la grève.

■ **Frédérique Rolet**

ACTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS (1^{re} liste)

AMIENS



GRENOBLE

La coupe est pleine

Lundi 11 février 08, un mouvement de grève spontané a débuté au **lycée technique des Catalins**. Les enseignants considèrent qu'ils ne pourront plus garantir un enseignement de qualité compte tenu des suppressions massives de moyens d'enseignement imposées pour la rentrée 2008.

Effectifs systématiquement sous-évalués donc moins de classes mais surchargées. Certains groupes de travaux pratiques sont à 20 élèves alors que la limite des locaux est de 16 places. Même la sécurité n'est plus garantie. L'aide individualisée, pourtant enseignement obligatoire en maths et en français ne sera plus assurée toute l'année (25 semaines au lieu de 36).

VERSAILLES

Collège Jean-Moulin, Meudon, 15 février, après heure syndicale : a été décidé de voter non à la DHG ; les parents suivent. Grève du 16 février : piquet devant le collège avec des parents ; 100 % des collègues du collège en grève ; 50 % ou plus de la SEGPA ; presque tous les personnels TOS et administratifs.

La colère monte dans les **collèges d'Elancourt-Maurepas (Yvelines)**. La réunion parents-profs au lycée des 7-Mares, samedi 16 février, a rassemblé plus de 150 personnes, des délégués des différents collèges et lycées se sont réunis lundi 18 février au **Collège de l'Agiot** (occupation nocturne) : un communiqué commun est adressé à la presse, son contenu est utilisé pour une pétition géante signée aux portes de tous les établissements de ces 2 communes ; journée lycée mort le 21 février. AG des établissements de **Mantes-la-Jolie** et les environs, certains étaient en grève vendredi 15 février, d'autres le seront demain mardi 19 février et manifesteront dans Mantes, le **Collège Cézanne dans le quartier du Val-Fourré** était en grève 4 jours et sera occupé dès cette nuit (18 février).

Les Ulis (Essonne) : le **lycée de l'Essouriau** en ZEP est en ébullition, depuis une semaine des actions sont quotidiennes (blocage, enterrement symbolique du lycée, tracts, ...) des centaines de lycéens manifestent contre le retrait de 100 heures soit l'équivalent de cinq classes. Nous demandons juste le maintien pour nos élèves du droit de réussir.

CRÉTEIL

Une grande partie des professeurs du **collège-lycée Henri-Wallon à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)** a fait grève depuis le 11 février pour demander le maintien de toutes les classes et postes à la rentrée prochaine. Les professeurs sont indignés par la suppression de 7 classes (6 au lycée, 1 au collège) et 17 postes d'enseignants. Reçus trois fois au rectorat, ils sont ressortis

« amers ». « Au moment où l'on nous annonce un plan banlieue, on décapite les équipes et on supprime les moyens ! c'est une honte ! ». La cité scolaire sera de nouveau en grève le 11 mars avec l'appui des parents et des élus.

TOULOUSE

Lundi 11 février, le **lycée Marie-Curie de Tarbes (65)**, était en grève pour protester contre la suppression à la prochaine rentrée de 17 postes d'enseignants + 6 classes, en tout près de 70 postes perdus ces dernières années pour ce seul lycée situé dans une petite ville. Élèves, enseignants, parents ont été reçus à l'IA des Hautes-Pyrénées pour demander qu'on améliore leur sort car le lycée ne peut plus fonctionner normalement et ne peut plus assurer sa mission de service public. Les groupes de LV par exemple seront surchargés : nos élèves vont-ils s'améliorer en langue ainsi, à 35 par classe ?

RENNES

La place de la gare de **Vitré** bloquée pendant une heure par 150 profs et quelques élèves du **lycée Bertrand d'Argentré**, du **collège des Rochers Sévigné**, du **collège Gérard-de-Nerval**, du **lycée professionnel la Champagne** et d'établissements du privé ; la presse était présente,



© Daniel Maunoury

les silhouettes représentant la dizaine de profs supprimés posées le long des rembarbes de la place le soir ; refus collectif de la DGH au **Lycée Bertrand d'Argentré**. **Lycée Jacques-Cartier, Saint-Malo** au CA du 11 février, la DGH a été rejetée (17 voix contre, 5 pour, 3 abstentions), une pétition pour le refus des heures supp circule (62 signatures à cette heure).

Secteur de Morlaix. Lundi 11 février, réunion des S1 du secteur de Morlaix. Dans tous les établissements la DGH est refusée. Pour le 12 mars décision d'un rassemblement - conférence de presse (17 h 30 - mairie de Morlaix).

NICE

Rentrée 2008 : la mobilisation se construit dans les établissements. **Collège Carnot à Grasse** : motion votée au CA refusant la dotation. **Collège Jaubert à Nice** : courrier au recteur et dépôt d'un préavis de grève. **Lycée Rouvière à Toulon** : tract de la section SNES du lycée pour invitation à l'heure syndicale. **Lycée Beau Site à Nice** : conférence de presse le 25 février, audience, manif et préavis le 26 février. **Collège de Vidauban** : vote contre la DGH. **Lycée Paul-Augier** : demande d'audience, boycott du CA (...).

MONTPELLIER

Dans l'Aude

Lycée Paul-Abatier, Carcassonne : vote contre la DGH au CA. Rassemblement de plus de 100 personnes devant l'établissement le 12 février, conférence de presse.

Dans le Gard

Nîmes : mercredi 13 février, « **CDEN sauvage** » avec représentants de la presse, des élus et des établissements du département, plus de 80 collègues : bonne couverture médiatique, distribution de tracts à la population, animation sous la forme de panneaux-affichettes représentant les postes supprimés.

Dans l'Hérault

Collège de Clapiers : motion et vote avec les parents d'élèves contre la DGH et l'imposition d'HS, distribution de tracts aux parents devant le collège.

Collège Louise-Michel, Ganges : AG avec plus de la moitié des collègues, vote contre la DGH en CA, lettre ouverte à l'IA et au recteur à faire signer par les parents et la population, article dans la presse, courrier



© Daniel Maunoury

aux inspecteurs, contacts avec le maire et le député, panneaux et banderole devant le collège, avec le soutien de la FCPE.

Dans les Pyrénées-Orientales

Lycée Jean-Lurçat, Perpignan : boycott du CA avec les parents et les agents, débrayage vendredi 8 février, action médiatique prévue à la rentrée.

En Lozère

Collège Bourillon, Mende : vote contre la DGH, audience à l'inspection académique le 12 février, rencontre avec les élus et les candidats aux municipales, qui sont intervenus auprès de l'IA.

NANCY-METZ

Lycée R. Schuman. Vote contre la DGH, en forte baisse : - 220 par rapport à la dotation effective à la rentrée 2007. Cette baisse s'accompagne de mesures pédagogiques contestées, en particulier des classes non dédoublées à 24 élèves.

Collège Saint-Exupéry, Saint-Nicolas-de-Port. Les élèves ressentent depuis plusieurs années la moindre présence d'adultes dans le collège.

Les élèves ont besoin de professeurs qui ne soient pas fatigués et épuisés par des heures supplémentaires, seul moyen pour l'instant pour eux de maintenir leur pouvoir d'achat.

Les élèves ont besoin de repères, dans et en dehors des cours, donnés par des personnels de surveillance et d'éducation, plus nombreux.

Vote : 10 contre la DHG - 4 pour - 1 abstention.

Lycée Boutet de Monvel : démission collective des membres du CA (enseignants, parents, élèves, latoss) pour protester contre les postes supprimés, en partie à cause du bac pro en 2 ans.

TROIS QUESTIONS À

THIERRY QUETU secrétaire de S1, lycée Branly à Boulogne (62)

Vous perdez une section de BTS IMP (Industrialisation des produits mécaniques), cette section a-t-elle des difficultés de recrutement ou les diplômés des difficultés pour trouver un emploi ?

Thierry Quetu : Comme beaucoup d'établissements, notre lycée a subi des baisses d'effectifs surtout dans le domaine technique. La section de BTS IPM (ex-productique) a perdu depuis quelques années la moitié de ses effectifs, pourtant les étudiants formés trouvent tous un emploi après leur diplôme. Mais le rectorat a estimé que 12 étudiants en première année de BTS n'était pas suffisant et a fermé la section. Les premières intentions d'orientation nous attribuaient pourtant plus de 15 étudiants. Notre incompréhension est totale : des investissements viennent d'être réalisés et régulièrement des entreprises prennent contact avec les collègues de l'établissement pour rechercher des étudiants issus de cette filière.

L'US : Fermeture d'une Première d'adaptation, qui ouvre la poursuite d'études aux lycéens de la voie professionnelle. Quelles conséquences ?

T. Q. : Notre section de Première adaptation électronique sera fermée. Une dizaine d'élèves de BEP suivent avec leurs camarades les cours de Première STI électronique et, pour qu'ils s'adaptent au mieux au bac STI qu'ils préparent, ils disposent de cours supplémentaires dans les matières



© DR

générales. Un grand nombre obtiennent avec succès leur baccalauréat. Le proviseur nous assure que l'on prendra encore des élèves venant de BEP, le fonctionnement étant assuré par un volant d'heures sur la dotation globale. Mais pour combien de temps encore ? D'autant plus que le lycée professionnel qui envoie ses élèves de BEP en Première adapt, s'est porté volontaire pour la transformation du BEP SEID (ex électronique) en bac pro trois ans, nouvelle réforme en cours au sein des LP. En résumé : combiné avec la baisse des effectifs (5 % par rapport à l'année dernière) et une augmentation des HSA (Heures Supplémentaires Années) dans la dotation (8 % des heures postes avant le retrait du décret Robien puis 10 % après l'abrogation et à 13 % à la rentrée prochaine), le rectorat nous annonce la sup-

pression de 14 postes d'enseignants autant dans les matières techniques que générales (plus de 10 % des professeurs).

L'US : Comment réagissent les collègues de ton établissement face à cette politique ?

T. Q. : Très mal quand on connaît l'investissement des collègues pour leur établissement. À la suite d'une heure d'information syndicale, nous avons alerté les parents d'élèves, les politiques (députés, maires, président de Région). Après un vote auprès des collègues sur la tenue d'une journée « lycée mort », le lycée Branly sera en grève le mardi 26 février. Nous avons reçu le soutien des représentants des parents d'élèves qui s'associeront à notre journée. Pour finir nous avons demandé une audience au recteur pour défendre nos sections et nos postes.

Propos recueillis par T. Reygades

ACTIONS ACADÉMIQUES - ACTIONS

15 février Grève à Paris, Créteil, Versailles

À l'appel du SNES, des milliers de collègues ont défilé contre les 1400 suppressions d'emplois d'enseignants prévues à la rentrée 2008, les 122 emplois d'administratifs, les 32 emplois de MI-SE, le tout s'ajoutant aux centaines de suppressions des dernières années.



© Daniel Maunoury

© Daniel Maunoury

DE MARS À MAI

INSCRIRE L'ACTION DANS LA DURÉE

Suppressions massives de postes pour la rentrée prochaine mettant en péril la qualité de l'enseignement, inflation d'heures supplémentaires, absence de réelles perspectives d'augmentation des salaires, propositions du comité Pochard provocatrices et dangereuses pour l'avenir de nos métiers : la politique mise en œuvre dans l'éducation n'est décidément pas acceptable. Au moment où le ministre entend ouvrir des discussions sur le métier enseignant, le SNES fait le constat qu'aucune réponse satisfaisante n'a été apportée aux demandes des personnels malgré deux grèves importantes. C'est pourquoi il appelle chacun à s'impliquer dans un plan national d'action dans la durée variant les modalités d'action en fonction du calendrier : actions au niveau de chaque établissement, grèves nationales, rendez-vous académiques, manifestation nationale... L'objectif est de construire le rapport de force pour se faire entendre !

DU 22 FEVRIER AU 18 MARS

Les congés d'hiver par zone s'étalant jusqu'au 10 mars, le SNES propose dans la période de poursuivre et développer les actions d'établissement et locales déjà nombreuses, avec un souci permanent d'initiatives unitaires, de contacts avec les parents, d'interventions publiques et auprès des élus et candidats aux élections municipales.

L'idée est de reconduire l'opération « à chaque établissement, son action » que le SNES avait développé avec succès l'an passé dans la bataille contre le décret Robien. Des centaines d'établissements ont déjà refusé leur DHG, organisé le refus collectif des heures supplémentaires, mené des opérations en direction des parents d'élèves. Reports ou annulation des examens blancs, action à l'occasion des conseils de classe du second trimestre, refus des entretiens d'orientation, annulation des réunions qui s'empilent, rétention de notes, occupations nocturnes, de nombreuses suggestions remontent des collèges et des lycées. Quelles que soient les modalités choisies, l'essentiel est de les discuter et de les



décider avec l'objectif de rassembler le plus grand nombre, au niveau de l'établissement. Le SNES donnera une visibilité globale à ces actions au niveau national : articles *US*, site Internet et son espace « expression des établissements », communiqués de presse et contacts quotidiens avec les médias. Des rendez-vous souvent liés aux calendriers rectoraux de préparation de rentrée sont ou seront organisés dans le même temps par les sections SNES dans les académies et les départements pour fédérer ces actions.

LE 18 MARS GRÈVE NATIONALE

Dans le second degré, le SNES, le SNEP, le SNUEP pour la FSU, avec l'intersyndicale du second degré « appellent les personnels à participer massivement à la journée de grève et de manifestations du 18 mars afin de porter les revendications pour l'emploi public dans l'Éducation, contre les suppressions de postes et le recours massif aux heures supplémentaires, pour une revalorisation du métier enseignant respectueuse des statuts, une consolidation des trois voies de formation en lycée (générale, techno-

logique, professionnelle) ». Cette action s'inscrit dans une semaine de mobilisation fédérale du 12 au 19 mars avec deux autres temps forts : le 12 mars contre la précarité et le 19 mars journée nationale de mobilisation et de manifestations dans le premier degré. Elle fera également suite pour l'enseignement professionnel à la semaine spécifique de mobilisation contre la généralisation des baccalauréats professionnelles en trois ans à l'appel de l'intersyndicale CGT FSU FO SUD.



RECONDUIRE APRES LE 18 MARS ?

Le SNES réunira dès le 19 mars sa commission nationale (assemblée composée des représentants nationaux et de toutes les académies) pour examiner la situation, en particulier au regard du résultat de la grève du 18 et éventuellement décider de reconduire la grève avant le 5 avril, date de départ en vacances de la première zone. Du 5 avril au 5 mai, deux ou trois semaines d'actions nationales seront organisées.

EN MAI MANIFESTATION NATIONALE POUR L'ÉDUCATION

Le SNES avec toute la FSU organisera une manifestation nationale pour l'éducation le week-end du 17 et 18 mai (le retour de vacances de la dernière zone se faisant le 5 mai) et propose dès maintenant cette initiative à l'ensemble des partenaires syndicaux, des fédérations de parents

d'élèves, des syndicats de lycéens et des mouvements pédagogiques.

En tout état de cause, le ministère prendrait de lourdes responsabilités s'il n'entendait pas les personnels d'ici cette date qui ne marque pas, loin de là, la fin de l'année scolaire.

■ Claudie Martens

IMPOSER NOTRE LIVRE BLANC

Le rapport Pochard (livre vert) désormais rendu public, c'est au ministère de faire ses propositions (livre blanc).

Cette phase est d'autant plus importante que le rapport Pochard est pour nous inacceptable : autant par ce qu'il ne contient pas (absence de toute véritable revalorisation du métier d'enseignant) que par ce qu'il contient (bivalence en collège, évaluation pédagogique par le chef d'établissement, renforcement tous azimuts de l'autonomie des établissements, mise en musique du « travailler plus pour gagner plus »...). Aujourd'hui aucun calendrier précis n'est donné par le ministère qui parle cependant du printemps pour la publication de son livre blanc.

Le ministère veut engager des discussions dans le cadre de l'écriture de ce livre blanc. Première question : sur quelles bases ces discussions vont-elles s'ouvrir ? Le rapport Pochard, vécu comme une véritable provocation par nos professions, le ministre doit donc bien comprendre que, sans une prise de distance avec son contenu, non seulement aucune discussion n'est possible mais que les conditions seront créées pour un conflit majeur dans le second degré.

TRÈS CLAIRS

Nous avons été, pour notre part, très clairs dans nos différents contacts avec le ministère ces derniers jours, en indiquant qu'aucune discussion ne pouvait s'ouvrir à partir du rapport Pochard. Comme le SNES l'a toujours fait, nous sommes prêts à discuter des sujets qui sont aujourd'hui au cœur de l'exercice du métier d'enseignant, en s'appuyant sur les difficultés et les aspirations que les enseignants expriment. L'enquête faite par le SNES à l'automne auprès des enseignants fixe bien les objectifs du SNES dans ces éventuelles discussions, sans oublier les personnels qui semblent, aujourd'hui, écartés de toute discussion (CPE, CO-Psy, précaires). Certaines organisations syndicales du second degré (SE-UNSA, SGEN-CFDT) n'ont pas réagi négativement au rapport Pochard. Défendant l'idée de la bivalence en collège, l'élargissement de l'autonomie des établissements du second degré, ils ont fait le choix de ne pas participer à l'intersyndicale du second degré qui a pour objectif de s'opposer à toute tentative de mise en œuvre du rapport Pochard mais aussi de lutter contre les suppressions de postes d'enseignants frappant durement le second degré.

DÉTERMINÉS

Les personnels trancheront. Nous restons, quant à nous, déterminés à exprimer les aspirations des personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation du second degré. C'est donc avec cette volonté que nous expri-

merons les demandes du SNES dans le cadre de discussions, dès lors qu'elles se déroulent en dehors des *a priori* du livre vert.

Plusieurs sujets seraient traités : carrières et rémunérations, organisation de l'établissement, organisation et temps de travail des enseignants, formation, recrutement (l'assurance serait donnée du maintien d'un concours), évaluation des enseignants, conditions d'affectation et de mutation, dialogue social.

Nous ne sommes pas naïfs : nous savons que les discussions seront d'autant plus efficaces qu'elles se dérouleront dans le cadre d'un rapport de force dans lequel la majorité de la profession sera engagée. C'est cette évidence qui nous a conduit à décider d'un plan d'action pour les semaines et les mois qui viennent.

■ Daniel Robin

daniel.robin@snes.edu



CARTES SUR TABLES

Le SNES discutera avec le ministère sur la base de ses propositions résumées en 12 fiches (conception du métier, équipe pluriprofessionnelle, autonomie des établissements, service-temps de travail, carrière, évaluation, rémunération, formation-recrutement, mobilité, rôle des collectivités territoriales, action sociale, dialogue social). Elles seront envoyées à Xavier Darcos le 11 mars en même temps qu'elles seront rendues publiques par conférence de presse le même jour, adressées aux élus et mises en ligne sur le site. Elles seront également diffusées dans les établissements dans un *Courrier de S1*. Tout au long des discussions, nous organiserons autant que de besoin les allers-retours avec les syndiqués du SNES et au-delà l'ensemble de la profession.

ACADÉMIQUES - ACTIONS ACADÉMIQUES - Liste non exhaustives, consultez www.snes.edu

29 février Grève à Lille

Pour la défense de l'école publique, contre les 687 nouvelles suppressions de postes pour 2008 (3 509 sur cinq ans). Manifestations à 14 heures, Porte de Paris, à Lille.

5 mars

Nancy-Metz

SNES, SNEP, SNUEP, CGT-EDUC, SE, SGEN, SNALC, SNFOLC : rassemblement devant le rectorat à 14 h 30.

Rouen

Le SNES, le SNEP, le SNUIPP, le SNUEP, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SN-FO-LC appellent à une conférence de presse des établissements mobilisés à la Halle aux Toiles, rassemblement et audience au rectorat.

Toulouse

SNES, SNEP, SNUEP, CGT EDUC'ACTION, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNFOLC : soyons nombreux devant le rectorat à partir de 15 heures, pour la transformation des HSA en postes, pour refuser les suppressions, pour exiger les moyens nécessaires pour la rentrée.

Nantes

Rassemblement devant les inspections académiques
– Loire-Atlantiques à 15 heures
– Maine-et-Loire à 14 h 30
– Mayenne à 14 h 30
– Sarthe 15 heures

« On mesure l'intelligence d'un individu à la quantité d'incertitudes qu'il est capable de supporter »

EMMANUEL KANT

PLAN BANLIEUES EN DEÇA DES ENJEUX

Le plan banlieues dévoilé par le président de la République le 8 février n'est à la hauteur, ni des attentes des populations concernées, ni des enjeux.

Au-delà des constats que l'on peut partager, le discours s'est surtout voulu culpabilisateur (« ceux qui ne veulent rien faire, l'État ne fera rien pour eux ») et sécuritaire. N'interrogeant jamais les inégalités sociales qui frappent plus particulièrement les populations des quartiers ghettoisés, ce plan ne fait que reprendre des dispositifs déjà existants qu'il invite à développer... au prix d'un recentrage sur les quartiers les plus en difficulté. La même philosophie avait légitimé le dynamitage de la politique d'éducation prioritaire : redéployer des moyens pour les concentrer sur un nombre limité de bénéficiaires (établissements ou quartiers), pour abandonner tous les autres. Les mesures annoncées ne font l'objet d'aucun financement spécifique (hormis les 500 millions d'euros prélevés sur le Grenelle de l'environnement pour financer quelques projets de désenclavement). Aucune annonce en faveur de la construction ou la rénovation de logements sociaux, puisque la priorité consiste à privilégier l'accession sociale à la propriété. Pas un mot sur la santé alors qu'il y aurait tant à faire pour que les populations de ces quartiers accèdent aux mêmes soins qu'ailleurs. Concernant l'emploi, les jeunes seront tout au plus « accompagnés » vers un emploi dans le cadre d'un « contrat d'autonomie » qui ne leur offrira en fait aucune garantie de déboucher sur un emploi stable.

IMPASSE

Quant au volet éducation, il fait l'impasse sur la nécessaire prévention de l'échec scolaire pour généraliser « les écoles de la deuxième chance » pour les sortants sans qualification de plus de 16 ans et privilégier les élèves les plus « méritants » : internats de réussite éducative pour ceux qui montrent « de bonnes aptitudes scolaires », « pôles d'excellence » avec « classes d'élites pour les meilleurs élèves ». On retrouve encore ici la philosophie de la loi Fillon et de la réforme des ZEP (cf. ci-dessous).

Dans son discours, X. Darcos stigmatise l'échec de l'enseignement public et érige en modèle de réussite scolaire l'enseignement privé. Au moment où des postes sont supprimés dans le public, il annonce la création d'un fonds spécifique destiné à financer l'implantation du privé dans les banlieues. Cette mesure, contraire à la loi, est une véritable provocation.



Pour le SNES, l'avenir des banlieues requiert une politique éducative ambitieuse qui met l'accent sur « l'école de la première chance » avec l'objectif d'une mixité sociale et scolaire sur tous les territoires, articulée avec une politique économique et sociale qui s'attaque résolument aux inégalités.

■ Fabienne Bellin, Monique Daune

ZEP : EN FINIR, SANS LE DIRE ?

L'absence de toute référence aux ZEP dans le plan banlieues est un nouveau signe inquiétant pour l'avenir de l'éducation prioritaire.

Une conception très restrictive des ZEP s'est en effet développée au ministère depuis le rapport de l'IGEN d'octobre 2006 qui distingue les « territoires prioritaires » (les actuels « ambition réussite ») des établissements à « publics prioritaires » qui devraient « rentrer dans le droit commun ». L'administration ne fait donc plus référence aux ZEP, mais seulement aux RAR (réseaux ambition réussite) et RRS (réseaux de réussite scolaire). Certaines académies s'affranchissent même du classement en Éducation Prioritaire, par exemple en n'attribuant plus une dotation complémentaire à ce titre, mais en privilégiant d'autres critères comme le taux de CSP défavorisées. C'est faire disparaître de fait un classement auquel sont aussi liés certains droits, comme par exemple l'indemnité ZEP.

À une politique qui s'attachait à compenser des inégalités sociales sur des territoires, définis sur des critères socio-économiques, on substitue ainsi progressivement une politique qui vise des individus sur la base de leur prétendu mérite, ceux qui ne réussissent pas étant voués au seul socle commun, au PPRE, confinés dans des quartiers de plus en plus paupérisés et ghettoisés et, in fine, rendus responsables de leur échec. Il ne s'agit plus d'assurer la réussite de tous les élèves, mais de ne viser qu'une « mixité des élites ».



© Daniel Maunoury

NÉGOCIATIONS SALARIALES LOIN DU COMPTE

Le candidat Sarkozy a fait du pouvoir d'achat un thème majeur de sa campagne électorale. Le président élu a explicité à plusieurs reprises la conception qu'il en avait pour les agents publics : heures supplémentaires, mérite et résultats.

Cette individualisation de la rémunération s'oppose par construction à toute mesure générale. Exonérations fiscales et de cotisations sociales ayant « vidé » les caisses de l'État, le financement des mesures salariales est à chercher dans le retour de la moitié des économies réalisées par les suppressions d'emploi. Deux actions de grève, particulièrement suivies dans notre secteur, ont contraint le gouvernement à infléchir sa doctrine et à proposer une évolution du point d'indice. Fixée au départ à 0,5 % au 1^{er} mars, relevée finalement à 0,8 % avec l'ajout de 0,3 % en octobre, elle reste cependant très en deçà de l'inflation prévue (1,6 %). Une indemnité, dite « garantie individuelle du pouvoir d'achat » sera versée à ceux des agents qui ont perdu du



© Daniel Maunoury

LES MESURES PROPOSÉES AU SORTIR DE LA NÉGOCIATION

- Augmentation du point d'indice de 0,5% au 1^{er} mars et de 0,3% au 1^{er} octobre.
- Mécanisme de garantie individuelle de pouvoir d'achat.
- Examen du déroulement des carrières lors de la négociation pour la période 2009 à 2011.
- En catégorie C, attribution de points d'indice : de 0 à 4 selon les échelons.
- Hausse des plafonds pour les aides à l'installation. Mise à l'étude d'une prestation liée au logement d'un enfant étudiant.

pouvoir d'achat de décembre 2003 à 2007. Loin d'être une mesure de traitement du passif, elle risque de devenir pérenne dans la logique voulant que « le point d'indice n'a pas à suivre la hausse des prix ». Mise en place, il n'aurait pas été tolérable qu'elle exclue une partie des agents comme prévu initialement : la FSU a obtenu le relèvement de l'indice plafond, ce qui permettra aux agrégés et profs de chaire supérieure d'y être éligibles, l'intégration des non-titulaires, restreinte par le ministre à ceux qui auront été employés de manière continue et rémunérés par référence à une grille indiciaire, et l'application aux trois versants de la fonction publique.

Enfin, la question de la progression indiciaire au cours de la carrière, esquivée jusque-là, est prévue dans les négociations pour la période 2009-2011. Tout en écrivant qu'il s'agit de mieux reconnaître les qualifications, le ministre l'associe à un travail sur les indemnités afin de prendre en compte « performance et mérite ».

Au côté d'un volet sur le « compte épargne temps » dont un débouché serait la création d'une épargne retraite, le protocole développe des pistes pour l'action sociale, défendues par la FSU et l'intersyndicale au sein du comité interministériel : élévation des montants de l'aide personnalisée à l'installation (de 700 à 900 € en Île-de-France, PACA et ZUS, de 350 à 500 € ailleurs) ou du prêt mobilité. Les conditions d'attribution en seront élargies. L'attribution d'une aide au logement étudiant sera examinée. S'appuyant sur la mobilisation des personnels, la FSU a pesé pour infléchir autant que possible les orientations gouvernementales. Incapable d'obtenir des signatures sur le protocole proposé, le ministre adresse 48 heures après la négociation une nouvelle version des documents, négociée discrètement avec des interlocuteurs choisis et propose de le signer par tranches. La ficelle est un peu grosse. Le SNES et la FSU considèrent que l'action doit se poursuivre, le protocole étant inacceptable dans sa version actuelle.

■ Anne Féray

Réactions syndicales

Si toutes les organisations jugent insuffisante l'augmentation du point d'indice et refusent de signer un accord global quatre sur huit ont accepté de signer une partie de l'accord.

La CFDT et la CFE-CGC signeront quatre volets sur six : action sociale, méthodologie, carrières et garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

L'UNSA signera quatre volets : action sociale, méthodologie, carrières et comptes-épargne temps.

La CFTC en signerait cinq.

La FSU a annoncé son refus de signer ce protocole, tout comme FO, et dénonce « la vente au détail » du ministère.

Elle demande la réouverture des négociations sur le fond des trois projets de relevés de conclusion.

La CGT va prendre « quelques jours » avant de se prononcer sur les différents volets Solidaires rendra sa décision « d'ici la fin de la semaine » mais il y a « très peu de chances » qu'elle signe un accord, même partiel.

Expérimentation « Cohn-Bendit »

Xavier Darcos a arrêté la liste des six établissements qui expérimenteraient à la rentrée 2008 le projet « Cohn-Bendit » : réorganisation totale des enseignements, bivalence et présence accrue au sein de l'établissement (au moins 23 heures) dans le cadre de services annualisés. Les équipes pédagogiques sur place n'ont jamais été consultées, se demandent pourquoi leur établissement a été choisi et si elles doivent obligatoirement adhérer au projet ou « muter ». Les réponses actuelles sont confuses et contradictoires.

Cette expérimentation imposée d'en haut fait peser de lourdes menaces sur l'organisation des enseignements pour les élèves et sur la définition des missions et des services des enseignants.

À suivre...

Enfants « fichés »

Face à la généralisation des fichiers, y compris dans l'éducation (SCONET, Base-élève...), et les risques en matière de liberté et d'atteinte à la vie privée que pourraient générer l'interconnexion, la transmission et le partage des données à l'extérieur des établissements utilisateurs, le SNES-FSU a signé la pétition « nos enfants sont fichés, ne nous en fichons pas » initiée par la Ligue des Droits de l'Homme. Elle est signable en ligne sur <http://www.nosenfantssontfiches.org/phpPetitions/>

Évolution et créationnisme

Les actes du colloque du SNES, en octobre 2007, sur l'évolution et le créationnisme sont édités sur le site du SNES : <http://www.snes.edu/observ/>

Revalorisation des HS : affichage mensonger

Le projet de décret devant traduire l'engagement présidentiel de rémunérer les heures supplémentaires dans la fonction publique 25 % de plus que l'heure normale manque à cet engagement. Seules les HSE (heures supplémentaires effectives) sont revalorisées. Mais le coefficient de 1,25 censé traduire la majoration de 25 % est appliqué à un taux moyen minoré, le taux annuel de référence résultant d'une évaluation du traitement horaire réduite par la multiplication par neuf treizièmes. Le compte n'y est pas. Quant aux dizaines de milliers d'HSA qu'il est proposé d'imposer à la profession, toute revalorisation semble écartée, le ministère du Budget considérant qu'il n'a pas les moyens de la financer. Le SNES avait contesté cette approche dès le mois de décembre (voir L'US 661). Elle est inacceptable, d'une part parce qu'elle rémunère les qualifications enseignantes en deçà de leur valeur, d'autre part parce qu'elle rend moins coûteux le développement des heures supplémentaires dont le gouvernement a fait sa doctrine au détriment de l'emploi.

« Éducation. Ce qui révèle aux sages et dissimule aux sots leur manque de compréhension. »

AMBROSE BIERCE

POLITIQUE DE CIVILISATION... UN AVENIR PASSÉISTE ?

Xavier Darcos, en bon élève du gouvernement, a annoncé la mise en œuvre de l'injonction présidentielle d'installer un enseignement obligatoire d'histoire des arts à tous les étages du système éducatif.

Au collège, cet enseignement, qui occuperait 25 % des programmes d'histoire et 50 % de ceux des enseignements artistiques, débouche sur une épreuve au brevet dont on ne connaît ni la forme ni l'importance. Imposée sans aucune concertation, en faisant semblant d'ignorer ce qui existe déjà et au mépris de ce que les enseignants ont construit depuis des années dans des disciplines qui ont su évoluer, cette mesure est significative des objectifs et des méthodes de ce gouvernement. Sur le fond, elle est le fruit d'une conception passéiste de l'École dans laquelle devrait prédominer le « par cœur » au détriment de la réflexion, le patrimonial au détriment du présent en mouvement, les normes comportementales d'une société révolue au détriment d'une culture vivante qui s'enrichit dans la diversité et se conjugue au présent.

MISE AU PAS

Dans la forme, elle n'est qu'un nouvel épisode d'une méthode gouvernementale qui contourne le débat démocratique et ignore les réalités sociales : décision unilatérale d'un président de la République qui aurait compétence sur tout, suivie d'une mise au pas de la société sur la base de ces oukases. Lecture de la lettre de Guy Môquet, prise en charge par chaque élève de CM2 ou par une classe (on ne sait plus trop bien dans la valse des ordres et contre-ordres) de la mémoire des enfants juifs français victimes de la Shoah, semaine européenne à l'École du 20 au 24 octobre décrétée par le BO n° 7 du 14/02/08, publication au BO de nouveaux programmes de l'école élémentaire mis en consultation (formelle ou réelle ?) : les annonces se succèdent au gré de la fantaisie d'un cabinet présidentiel omniprésent. Les conséquences pratiques et matérielles d'une telle méthode, au-delà des orientations qu'elle porte, sont désastreuses pour les élèves et les personnels : le feuilleton sur l'attestation du niveau A2 en Langues vivantes (voir ci-contre) et les bricolages successifs sur la prise en compte du B2I au brevet, les écritures et réécritures probables (dans quelle transparence ?) des programmes d'histoire-géographie, d'éducation musicale et arts plastiques au collège pour installer l'histoire des arts, sèment le désarroi et la colère chez les personnels. Le SNES ne peut accepter la réduction des enseignements artistiques au collège à la transmission d'un patrimoine dont les éléments principaux seraient par ailleurs décidés unilatéralement à l'Élysée, le renvoi de la pratique artistique, qui était pourtant devenue un élément

central de ces disciplines, à l'extérieur du temps scolaire, la transformation de l'enseignement de l'histoire par l'importance démesurée donnée à l'histoire des arts au détriment des autres approches de lecture et de compréhension des sociétés du passé. Le SNES a publié un communiqué de presse (<http://www.snes.edu/snesactu/spip.php?article2883>) et lance une pétition téléchargeable sur le site national du SNES.

Il serait temps que le ministère entende la profession et retrouve le chemin de la concertation, de l'écoute... et de la raison.

■ Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu)

ILS ONT RÉAGI

« On ne peut pas demander à un enfant de s'identifier à un enfant mort. Cette mémoire est beaucoup trop lourde à porter. (...) Par ailleurs, beaucoup d'enseignants parlent - très bien - de ces sujets à l'école. »

Simone Weil à L'Express, 15 février 2008

« Risques d'accentuation de la communautarisation et des concurrences mémorielles, d'importation démesurée des affects dans la relation au passé, d'empiètement du pouvoir politique sur les prérogatives pédagogiques des enseignants, et enfin des conséquences psychologiques d'une telle mesure sur les enfants. »

CVUH

« Le président de la République ne fait pas preuve de grande prudence vis-à-vis de la psychologie des élèves de 10-11 ans. »

G. Moindrot, SNUIPP

« Éduquer ne saurait être qu'affaire d'émotion. C'est pourtant à nouveau sur ce terrain, après l'épisode de la lettre de Guy Môquet, que le président de la République vient de se situer. »

SE-UNSA



© webdata - Fotolia.com

LANGUES VIVANTES À MARCHÉ FORCÉE

AU COLLÈGE... LES ATTESTATIONS

Les collègues de LV de Troisième sont en colère face à la série de consignes contradictoires pour l'attestation du niveau A2 du Cadre européen. Ils n'ont appris par exemple que le 17 janvier (note de service publiée au BO) comment le ministère entendait faire délivrer cette attestation, désormais obligatoire pour l'obtention du brevet.

Le SNES a aussitôt demandé un moratoire pour cette année. Le ministère s'est contenté de répondre par une lettre aux recteurs et aux inspecteurs qui n'est pas de nature à régler le problème : l'évaluation des cinq activités langagières serait cette année globale, ne reposerait sur aucune épreuve spécifique, et le jury du brevet trancherait en dernier ressort. Devant ce qui apparaît comme un bricolage supplémentaire, le SNES maintient sa demande de moratoire et appelle les enseignants de LV à soutenir cette démarche, en s'adressant rapidement à leurs IPR respectifs.

Les enseignants de LV sont, comme leurs collègues des autres disciplines, attachés à ne pas brader l'évaluation de leurs élèves. Pour le SNES ils seraient donc fondés à ne pas renseigner les fiches de validation des élèves et à les transmettre vierges au président du jury, accompagnées d'un courrier pour expliciter leur refus de cautionner une telle mascarade.

Une telle décision ne pouvant se prendre que collectivement, le SNES appelle tous les enseignants de LV à se réunir rapidement en conseil d'enseignement pour en débattre et arrêter une position commune.

AU LYCÉE... LES CERTIFICATIONS

La question des certifications que le ministère entend développer pour les Secondes en section européenne pose également problème. Tout en s'interrogeant sur le rôle de ces certifications et sur les « publics » concernés (gratuité pour les seuls élèves volontaires des sections européennes), le SNES a alerté très tôt sur les menaces que ces certifications faisaient peser sur les diplômes et sur les risques de l'entrée d'organismes privés dans l'école. Ces craintes se confirment puisque des organismes



© NL shop - Fotolia.com

comme ETS Europe sont recommandés par au moins un recteur.

Certains collègues d'anglais se sont vus imposer une formation aux certifications Cambridge alors même qu'ils ne travaillent pas en section européenne. Ces évaluations ne sauraient s'ajouter à nos missions que sur la base du volontariat. Le SNES a donc demandé au ministère que les collègues soient libres de refuser et rémunérés pour ce travail supplémentaire s'ils sont volontaires.

S'il persistait dans sa position, le ministère créerait les conditions d'un refus par les collègues de cette tâche nouvelle, comme c'est déjà le cas dans plusieurs établissements. Cadre européen, certifications, livrets de compétences sont les outils privilégiés que le ministère utilise pour transformer l'enseignement des disciplines et notre métier qui sera alourdi et soumis à l'omniprésence des évaluations au détriment des apprentissages.

■ Groupe langues vivantes, secteur collège, secteur lycées

Machines dangereuses : le ministère interpellé

La circulaire n° 4 du 1/02/2007 de la Direction générale du travail a précisé, en conformité avec la directive européenne 94/33/CE du 22/06/1994 que les élèves de moins de seize ans de l'enseignement général ne pouvaient faire l'objet d'aucune dérogation au code du travail en matière d'utilisation des machines dites « dangereuses ».

Ce texte a semé beaucoup de confusion dans l'interprétation de la législation en vigueur tant pour l'enseignement de la technologie en collège que pour les enseignements professionnels en SEGPA, qui feront l'objet d'un prochain article.

Il règne actuellement sur le terrain une grande disparité dans la définition des machines utilisables et de leurs conditions d'utilisation.

Face aux consignes contradictoires dont ils font l'objet, les collègues s'interrogent sur ce qu'ils peuvent encore faire avec leurs élèves.

Pour le SNES, seules trois machines sont à écarter des salles de classes : la scie circulaire, la machine à détourer et la perceuse sensitive.

Il a donc demandé au ministère une confirmation écrite de cette interprétation et des consignes nationales précises quant aux restrictions d'usages à respecter pour l'ensemble des machines et appareillages qu'il est possible d'employer avec les élèves.

Vous trouverez copie de cette lettre sur www.snes.edu, rubrique technologie du site des observatoires.

A. Brayer (techno@snes.edu), M. Daune, V. Sipahimalani

E-educ : le Medef aux commandes

Le ministre a confié au Syntec (branche du Medef chargée des TIC) la mission E-educ destinée à l'aider dans le développement de sa politique TICE. Aucun usager, représentant du logiciel libre, chercheur, organisation syndicale n'y participe. Le SNES a demandé la modification de la composition de la mission (voir communiqué : <http://www.snes.edu/snesactu>), il lui a été répondu que le président de E-educ « faisait autorité » et qu'« un forum a été mis en place où toute personne peut donner son avis » (www.forum.gouv.fr, fermeture le 29/02), ceux qui le veulent peuvent également « demander à être auditionnés » (dépêche AFP).

Le Medef va donc conseiller le ministère y compris sur les contenus et rédiger un rapport qui proposera des mesures applicables à la rentrée 2008. Le SNES refuse cette mascarade et réitère sa demande de modification de la composition de E-educ pour qu'elle soit réellement représentative.



© Daniel Maunoury

Bac 2008 : le ministre doit entendre

Le SNES a rencontré les responsables de la DGESCO. Nos demandes de revoir le calendrier du bac n'ont pas été entendues, malgré les problèmes soulevés (ordre des épreuves, temps de correction, dates du second groupe qui posent problème aux lycéens envisageant de travailler en juillet et aux familles pour partir en congés, billets d'avions déjà pris à l'île de la Réunion, etc.).

Le SNES réaffirme son désaccord avec un affichage de « reconquête du mois de juin », qui donnera peu aux élèves de Seconde en prenant de grands risques pour le baccalauréat et l'orientation. Il alerte les organisations lycéennes et les fédérations de parents d'élèves. Pétition sur le site du SNES

<http://www.snes.edu/clet/spip.php?article2031>

« Un enfant c'est le dernier poète d'un monde qui s'entête à vouloir devenir grand »

JACQUES BREL

MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2008 AU SERVICE DES COLLÈGUES

L'ouverture des Formations paritaires mixtes nationales (FPMN) est prévue le lundi 10 mars prochain. Elle sera suivie par un nouvel examen des affectations en mouvements spécifiques (CPGE, sections internationales, BTS, Cinéma-audio-visuel, Théâtre-expression dramatique...), qui seront ensuite validées par la formation paritaire mixte de la discipline. Nous publions ci-après le calendrier prévisionnel des commissions par discipline. À l'issue de chaque commission, tous les syndiqués demandeurs de mutation et les collègues nous ayant fait parvenir leur fiche syndicale de suivi individuel seront personnellement informés par courriel, par courrier et via notre site web, « espace adhérent » : www.snes.edu/s4pub/ (se munir de ses codes individuels figurant sur la carte syndicale : 6 chiffres + 4 majuscules) des résultats du mouvement interacadémique ainsi que des mouvements spécifiques nationaux. Les collègues syndiqués bénéficieront en outre de la mise en œuvre expérimentale d'un nou-

veau service du SNES : l'envoi du résultat individuel par SMS.

Une permanence téléphonique (01 40 63 29 60) sera mise en place de 9 heures à 20 heures,

du lundi au vendredi, à compter du mercredi 12 mars prochain pendant la durée des commissions. En raison de l'affluence prévisible sur nos lignes, nous mettons à disposition des collègues syndiqués un numéro prioritaire : 01 40 63 29 80.

Les serveurs rectoraux devraient ouvrir à partir du 25 mars. Pour la formulation des vœux de l'intra, nous reconstruisons un vaste dispositif d'information semblable à celui de 2007 : publication nationale « intra 2008 », supplément

des sections académiques du SNES, mise en ligne des bulletins syndicaux académiques, barres de l'intra 2007, réunions et permanences « mutations »...

■ Christophe Barbillat,
Dominique Dédale Deschamps
emploi@snes.edu

ACTUALISEZ VOS COORDONNÉES

<http://www.snes.edu/s4pub/spip.php?rubrique22>
(accès avec le code syndical personnel).

Vérifiez votre adresse postale,
votre adresse mail et
votre numéro de téléphone portable (SMS).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2008

Modifications éventuelles : www.snes.edu/s4pub/rubrique.php3?id_rubrique=2

Discipline	Date	Discipline	Date
Allemand	18 mars	Éducation musicale	12 mars
Anglais	18 mars	Histoire-géographie	14 mars
Espagnol	18 mars	Lettres classiques	17 mars
Italien	18 mars	Lettres modernes	17 mars
Autres langues et langues régionales	14 mars	Mathématiques	13 mars
Arts appliqués	12 mars	Philosophie	17 mars
Arts plastiques	12 mars	Sciences physiques / Physique appliquée	13 mars
CO-Psychologues, DCIO	19 mars	SES	12 mars
CPE	19 mars	STI	12 mars
Documentation	17 mars	SVT	13 mars
Éco-Gestion / Bureautique / Info-Gestion	12 mars	Technologie	12 mars



QUESTIONS/RÉPONSES ALLOCATIONS FAMILIALES

À compter du 1^{er} mai 2008, les règles de majoration des allocations familiales versées seront modifiées sur décision du gouvernement.

Quelle est la situation actuelle ?

Les allocations familiales sont versées aux familles, sans condition de ressources, jusqu'à ce que les enfants aient 20 ans ; elles sont majorées à 11 ans de 33,80 euros et à 16 ans de 60,16 euros.

Quelles sont les modifications apportées ?

Le gouvernement a décidé de supprimer ces deux majorations au profit d'une seule, de 60,16 euros, versée à 14 ans, en s'appuyant sur une étude de l'Insee, indiquant que l'âge de 14 ans est celui auquel le coût de l'enfant progresserait. Selon la CNAF, qui a émis un avis négatif sur le décret, l'économie sera de 138 millions d'euros en année pleine au détriment des familles dont les allocations en moyenne passeraient alors de 4 918 euros entre les âges de 11 et 20 ans à 4 331 euros entre 14 et 20 ans. Une nouvelle mesquinerie frappant les familles, particulièrement les plus modestes, alors que la valeur des allocations familiales a décroché de près de 25 % depuis 1984.

Attention : les dispositions actuelles restent applicables aux enfants qui en bénéficiaient avant le 1^{er} mai (y compris enfants atteignant

11 ans avant cette date). Ils ne seront donc pas concernés par la majoration unique. La règle consistant à ne pas verser de majoration pour l'enfant le plus âgé d'une famille de deux enfants est par ailleurs et malheureusement maintenue.

Qu'en est-il pour l'ARS (allocation de rentrée scolaire) ?

Une autre mesure attend une traduction réglementaire : l'allocation de rentrée scolaire (272,57 euros par enfant scolarisé de 6 à 18 ans), attribuée sous condition de ressources (21 991 euros de revenus nets pour un enfant à charge), sera modulée cette année en fonction de l'âge de l'enfant et il est probable que l'âge pivot utilisé sera le même.

Le SNES demande l'attribution d'allocations dès le premier enfant et exige leur revalorisation. Certains, comme Martin Hirsch ou Jacques Attali, souhaitent eux la mise sous conditions de ressources des allocations familiales, rompant ainsi avec la nécessaire solidarité redistributive horizontale.

■ Élisabeth Labaye

LE 6 MARS RETRAITÉS DANS L'ACTION

Interpellé récemment par le secrétaire général de la FSU, le secrétaire d'État à la fonction publique, Eric Woerth, refuse de revenir sur les dispositions gouvernementales pour les pensions de 2008 : retrait de 0,5 % en raison d'un prétendu trop perçu en 2007, blocage de tout rattrapage ou revalorisation. Un éventuel réajustement pour 2008 ne saurait, quoi qu'il arrive, intervenir avant 2009. Rien du côté des « petites » pensions, malgré l'engagement du candidat désormais Président : l'examen de cette question étant renvoyé au rendez-vous de 2008 sur les retraites, qui prouve, s'il le fallait, que le sort des actifs et celui des retraités est lié.

Seules les personnes percevant les minima sociaux, qui ne sont pas des pensions, recevront un acompte de 200 euros.

C'est donc tous ensemble qu'avec l'inter UCR (Union confédérale de retraités) (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC), la FGR-FP et la SFR/FSU (Section fédérale des retraités), les retraités renouvelleront, le 6 mars 2008, leur exigence que soient revues sans délai les dispositions prises pour 2008 : que soit maintenu leur pouvoir d'achat et que s'engage enfin le processus de rattrapage des pertes et la revalorisation des pensions.

La journée nationale du 6 mars doit permettre aux retraités dans tous les départements ou agglomérations où c'est possible, de faire entendre et partager leurs revendications. Au-delà du seul pouvoir d'achat, le mécontentement et l'inquiétude sont grands concernant la

protection sociale, les projets pour la dépendance, la privatisation progressive de la Sécurité sociale.

■ Annie Clavel et Robert Jacquin

Responsables de la catégorie « retraités »



Heures « de vaisselle »

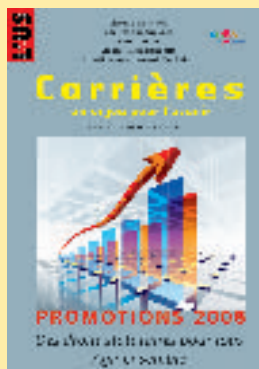


Rien n'est jamais acquis pour les personnels : de plus en plus de recteurs se refusent à payer la réduction du maximum de service due aux professeurs de physique et de SVT travaillant dans des établissements dépourvus d'aide de laboratoire et effectuant au moins 8 heures de service. Pourtant le Conseil d'État a déjà condamné l'État à de nombreuses reprises dans des cas de refus de payer cette heure dite « de vaisselle ». En cas de difficulté n'hésitez pas à saisir le secteur de l'action juridique du SNES, nous mettrons à la disposition des syndiqués des modèles de recours gracieux et contentieux.

La Lettre SVT n° 6 de février 2008
disponible à l'adresse suivante :
<http://www.snes.edu/observ>.

Notation administrative

Tous les personnels titulaires ou stagiaires en activité sont concernés. Tout retard de notation administrative est préjudiciable à l'avancement – donc à la rémunération qui en résulte – d'où l'intérêt pour chacun de suivre l'évolution de sa note. Le supplément carrières à L'US n° 661 du 5 janvier vous donne les informations pour vous repérer, notamment les grilles nationales de notation. Vous y trouverez aussi le rappel de la procédure de contestation (ou requête en révision), celle-ci étant un droit individuel à caractère statutaire. Il ne faut pas hésiter à contester, y compris l'appréciation littéraire ou les pavés, même si pour être recevable, c'est toujours la note chiffrée qui doit faire l'objet de la requête en révision.



Enseignants documentalistes

Court compte rendu d'audience à la DGESCO (13 février)

« **Livre vert : les enseignants documentalistes ne sont pas cités. Pourquoi ?**
On va transmettre votre remarque.

Où en est le projet de rénovation de notre circulaire de missions ?
Nous allons recontacter votre inspection générale.

Quel est le statut du protocole d'inspection, avec lequel nous avons des désaccords très importants ?

Ce sont des pistes de réflexion sur le métier.

Qu'en est-il de l'annexe spécifique au cahier des charges IUFM ?
Le projet a pris du retard mais il n'y a pas d'opposition de principe. »

Le SNES a rappelé sa demande d'une mise en place d'un curriculum en information documentation, d'une réflexion sur des propositions pour sortir des collaborations pédagogiques aléatoires. Notre interlocutrice est restée dans le vague, a évoqué la transversalité.

Compte rendu complet : www.snes.edu/observ

« Nous nous rapetissons dans les petits-enfants »

VICTOR HUGO

VACATION À SAINT-ÉTIENNE LUTTE SOLIDAIRE

Contractuelle six mois l'an dernier dans notre collège, Émilie y est revenue cette année début novembre, comme vacataire. Une succession de remplacements sur le même poste jusque mi-juin sur un congé de maternité. 24 janvier : téléphone du rectorat, pas de contractualisation. Le 8 février elle arrêtera à 11 heures, tant pis pour les 4^e 4 et les 5^e 4. À la fin de la 19^e heure, c'est la porte.

Indignation générale : les gosses auront trois voire quatre professeurs en anglais dans l'année, bonjour l'efficacité dans un collège REP souvent difficile. Bonjour l'image qu'on donne à nos élèves : sérieuse, brillante, impliquée, haut niveau d'études, préparant les concours, tout ce qu'on leur vante comme le chemin de la réussite et de l'insertion, et...virée pour ne pas lui payer le chômage.

En 24 heures tous les personnels enseignants et ATOSS signent la pétition au recteur. Courrier des parents d'élèves, interventions de l'IPR, les élèves lancent une pétition pour garder leur professeur : rien n'y fait... En AG les profs proposent d'occuper le collège, durant la nuit pour ne pas perturber la scolarité des élèves. Les parents FCPE décident de se joindre à l'action. Le 7 février, nous sommes 80, personnels, parents, élèves, devant le portail, « Collègue licenciée = collège occupé ». Puis occupation du bâtiment, AG.

À 7 heures les premiers collègues arrivent avec les croissants et le journal. C'est toute la une du Progrès, les gros titres, une photo sur trois colonnes, diffusés aux trois cent mille habitants



de Saint-Étienne et banlieue. Trois radios locales reprennent la nouvelle. Le licenciement d'une prof est l'info du jour : on parle enfin des profs vacataires. Un premier point essentiel. Plus de 200 personnes avec de nombreux élèves se sont rassemblés devant l'IA. L'administration embarrassée recherche un TZR, on le prendra sans doute sur un autre établissement et un autre emploi pour Émilie. Explication sur les contraintes juridiques : réembaucher la collègue se heurtera au refus du contrôle financier, même le recteur n'y peut rien. Les remplacements ne sont assurés qu'à partir du 22^e jour dans notre académie. ■ Y. Pichon, SNES Collège Jean-Dasté, Saint-Étienne

12 mars : action fédérale FSU contre la précarité

9 h 30 : présentation par Gérard Aschieri, témoignages (SNU ANPE, SNU CLIAS, SNES, SNE-TAP, SNAC, SNUIPP, SNESUP, SNASUB) sur la diversité des situations de précarité dans la fonction publique. Table ronde : rédaction d'un manifeste qui sera rendu public. 14 heures : délégations organisées pour le déposer et auprès des ministères concernés et des groupes parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat.



Erratum : l'action se déroulera dans les locaux du SNUIPP, 12, rue Cabanis, Paris 14^e (M^o Glacière).

RÉUNION CONTRATS JETABLES



Pour substituer au Contrat emploi solidarité (CES) et au Contrat emploi consolidé, la « loi Borloo » a instauré le Contrat d'Avenir (CAV) et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Ces contrats étaient destinés aux bénéficiaires de minima sociaux et aux demandeurs d'emploi en difficulté, c'est-à-dire aux plus fragiles.

En novembre, le recteur de La Réunion demande aux chefs d'établissements de supprimer les emplois CAE/CAV de la filière administrative et vie scolaire et de procéder à de nouvelles embauches.

Mal lui en a pris : sans l'autorisation aux conseils d'administration, aucune embauche n'est pos-

sible. Ils n'autoriseraient que le réemploi des collègues licenciés. Le SNES avait averti qu'il attaquera en justice toute embauche qui ne passerait pas par une autorisation des élus. Sans concertation et sans vouloir entendre la colère des collègues mis au chômage et de la profession, le recteur a licencié 120 collègues au 31 janvier 2008, auxquels s'ajouteront 230 collègues dans les mois qui viennent.

Le SNES dénonce cette gestion rectorale calamiteuse et humainement humiliante. Maniables et corvéables à merci, ils n'ont même pas eu une formation à laquelle ils avaient droit. Après grèves, manifestations diverses et occupations de lieux publics dont le recteur reste sourd. Il aurait été mieux inspiré en suivant la décision prise par les collectivités qui vont faire glisser les anciens contrats aidés TOSS sur le nouveau dispositif Contrat unique d'insertion (CUI). Le recteur consent à reprendre une dizaine de collègues de plus de 50 ans en contrat aidé et entre 35 et 40 collègues diplômés sur des emplois d'assistants d'éducation. Rien que ça. Non, Monsieur le recteur, les collègues licenciés et la profession ne vous diront pas merci. Le combat pour leur réintégration continue.

■ Lionel Millot, Abderrazak Idrissi

RETRAITES LES JEUNES EN QUESTION

Les retraites des nouvelles générations sont particulièrement menacées par les réformes de 1993 et 2003.

Les difficultés d'insertion des jeunes dans l'emploi génèrent des droits réduits, la prolongation de la scolarisation provoque une entrée plus tardive dans la vie active. Les durées validées à l'âge de 31 ans sont en diminution pour les générations les plus récentes. Quand s'insérer dans l'emploi stable, trouver un logement, est déjà difficile, comment se projeter alors vers la retraite ? Si les jeunes ne sont pas plus individualistes que leurs aînés, les enquêtes montrent que le doute s'installe sur la pérennité voire la validité du régime par répartition, ils pensent que leur situation est moins bonne que celle de leurs parents, et 83 % de jeunes actifs de 25 à 35 ans se disent inquiets du montant de la retraite qui leur sera versée.

Le syndicalisme doit répondre à cette inquiétude, et solidariser l'ensemble des générations sur les choix à faire en matière de retraite, en s'efforçant de répondre à leurs aspirations, en travaillant des réponses pour que le système par répartition soit efficace et solidaire, en mon-

trant que parler des retraites, c'est parler d'emploi, de salaires, de qualifications...

Le débat organisé le 15 février par la CGT avec l'UNEF et la JOC, et à laquelle participait Gérard Aschieri pour la FSU, pourrait utilement être relayé au niveau local. L'UNEF y a mis en évidence la nécessité de changer le système pour prendre en compte les nouvelles réalités d'entrée tardive dans l'emploi. Rappelant sa demande de prise en compte des années d'études, de formation, d'insertion, pour la retraite – la FSU porte également cette revendication – l'UNEF a dit réfléchir à l'idée d'une cotisation symbolique qui permette aux étudiants d'entrer dans le système solidaire de répartition. La CGT propose par ailleurs une allocation pour les primo-demandeurs d'emploi. Stéphane Rozès, de CSA, a estimé que les organisations syndicales avaient les moyens d'élaborer une plate-forme sur les principes, et à partir du souhaitable de réfléchir au possible, en insistant sur la nécessité de démarches positives de conquête, permettant aux salariés de se

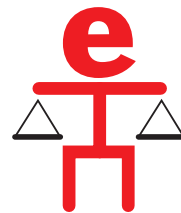


mettre en mouvement. Le samedi 29 mars sera une première étape de cette mobilisation, pour toutes les générations. ■ Elizabeth Labaye

NOTE2BE LE SNES SAISIT LA JUSTICE

Le site web « note2be » ouvert depuis le 29 janvier prétend permettre aux élèves – et en fait à n'importe qui surfant sur internet – de noter en ligne les enseignants nominativement.

De nombreux collègues ont alerté le SNES constatant la facilité avec laquelle chacun peut écrire n'importe quoi sur n'importe qui. Cette évaluation publique fondée sur des jugements personnels et subjectifs – comme à la Star'Ac – constitue une provocation insupportable qui a amené le SNES et la FSU à interpeller publiquement le ministre et à saisir la CNIL, puis à assigner les responsables de ce site en référé devant le tribunal de grande instance de Paris, pour obtenir le retrait de toutes les mentions nominatives de ce site. De nombreux collègues se sont associés à cette démarche. L'affaire sera plaidée le lundi 25 février. Le ministre n'a pas répondu en l'état à notre demande de s'associer à cette procédure. À l'évidence, la conception et l'exploitation de ce site sont génératrices d'un trouble manifestement illicite qu'il convient de faire cesser. Non seulement sa structure même repose sur le stockage et l'utilisation de données nominatives dans des termes qui constituent une infraction à la loi informatique et liberté, mais encore son exploitation porte atteinte au respect de la vie privée. Et peut-être surtout, n'en déplaît aux auteurs du rapport Attali, l'évaluation des fonctionnaires doit rester l'affaire des seules autorités investies du pouvoir de notation dans le cadre des dispositions statutaires et sous les garanties de la loi.



Or, le site, qui se donne pour objet de généraliser une notation des enseignants en dehors de ce cadre légal, porte atteinte aux dispositions organisant les obligations et les droits des fonctionnaires, tout en caractérisant une immixtion dans le fonctionnement de l'autorité administrative.

Des informations sur la marche à suivre sont disponibles sur le site du SNES.

■ Francis Berguin



11 ans

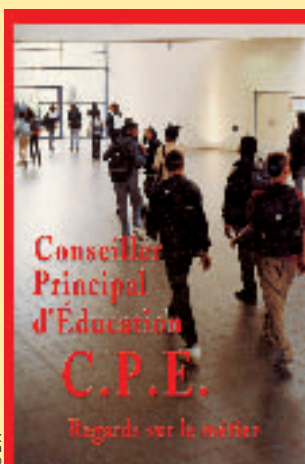
Gloire de Dieu Moukoudika-Matouba, 11 ans, est séparé de sa mère pourtant son seul soutien ici en France. Sa mère Antou Ghislaine Matouba Fouma a été arrêtée sur son lieu de travail. Antou est salariée d'une maison de retraite depuis 2003 et c'est sur son lieu de travail alors qu'elle procédait à la toilette d'une personne âgée que la police, accompagnée d'agents de l'URSSAF, est venue l'arrêter.

Antou est arrivée en France en 2003 en provenance du Congo-Brazzaville et a construit sa vie ici.

Gloire de Dieu est scolarisé en Sixième au collège Chantemerle à Corbeil (91) ; il doit pouvoir continuer sa scolarité dans de bonnes conditions en vivant avec sa mère.

Le juge des libertés et de la détention (JLD) de Paris a décidé le maintien en rétention d'Antou. Faxons, mailons au préfet de Seine-et-Marne pour lui communiquer notre indignation : michel.guillot@seine-et-marne.pref.gouv.fr - fax : 01 64 71 75 25.

Dernière minute : l'arrêt de reconduite à la frontière est cassé. Mme Ghislaine Matouba Fouma est libre et en principe, Gloire à Dieu retrouve sa maman.



CPE : une publication d'Adapt

Vous trouverez dans cet ouvrage le portrait d'une profession encore trop ignorée, indispensable, par sa proximité directe avec les élèves, à l'équipe pédagogique d'un établissement.

Commander sur le site : www.adapt.snes.edu

Perte d'emploi

De nouvelles règles d'indemnisation pour perte involontaire d'emploi des fonctionnaires.

Une loi du 13 février 2008 a éclairci la situation pour les fonctionnaires involontairement privés d'emploi : en cas de révocation ou de mise à la retraite d'office (sanctions disciplinaires du quatrième groupe) le fonctionnaire a droit à un revenu de remplacement dans les mêmes conditions que les salariés du secteur privé : la charge et la gestion de l'indemnisation sont assurées par l'employeur, cette allocation est calculée en référence à la rémunération antérieure (plafonnée), elle peut être dégressive en fonction de l'âge de l'intéressé et de la durée d'indemnisation. Les collègues qui pourraient se trouver dans cette situation sont invités à se rapprocher des sections académiques du SNES dont ils dépendent.

